

**CCAS DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 6 décembre 2022**

**Nombre de membres du Conseil
d'administration du CCAS : 17**
Présents : 16
Pouvoir(s) :
Absent(s) : 1

Le mardi 6 décembre 2022 à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Xavier NORMAND, Président du CCAS.

PRESENTS : Xavier NORMAND, Mustapha RHALIES-MURAT, Yvette LESOIN, Annie AVEROUS, Thierry LOUVET, Lucia VIDAL, Philippe SERARD, Christine BERTY, Béatrix HEBRARD de VEYRINAS, Gisèle SARDA, Didier MOURGUES, Agnès DESPLAS, Isabelle BARTHEL, Danielle ROCHE, Patrice PELLERIN, Emmanuel IBANEZ.

ABSENTS : Marie-Laure SICOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mustapha RHALIES-MURAT

Délibération n° 31 : Décision Modificative n°2 – Budget Annexe Résidence d'Autonomie « Les Claires Fontaines » 2022

Suite à l'exécution du Budget Annexe Résidence Autonomie « Les Claires Fontaines » 2022, il convient de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2022.

En section de fonctionnement :

- 15 000 € de crédits supplémentaires sont prévus sur les dépenses de personnel pour prendre en compte la revalorisation du point d'indice depuis le 01/07/2022 et des remplacements,
- Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des dotations aux amortissements et une charge de loyer à payer à l'OPH31 moins importantes que prévu.

En section d'investissement :

- De nombreux départs de résidents ont entraîné des remboursements de cautions supérieurs aux années précédentes.
- Cette dépense supplémentaire est compensée par la non utilisation de provisions pour travaux inscrits en section d'investissement à l'article 212 « Agencement de terrains, plantations ».

					Décision modificative n° 2		Budget 2022 après DM n°2
Groupe	Chap.	Article	Libellé	Budget 2022	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Gr.1			DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	446 000,00			446 000,00
Gr.2			DEPENSES DE PERSONNEL	820 400,00			835 400,00
	012	64131	Personnel non titulaire		15 000,00		
Gr.3			DEPENSES DE STRUCTURE	525 000,00			510 000,00
	016	68112	Immobilisations corporelles		-5 000,00		
	016	6132	Locations mobilières		-10 000,00		
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 791 400,00	0,00		1 791 400,00
	002	002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00
Gr.1			PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 590 500,00			1 590 500,00
		73418	Loyers				
		734181	Services collectifs				
Gr.2			PRODUITS DE L'EXPLOITATION	200 900,00			200 900,00
	018	7088	Produits activités annexes, chambres d'hôtes				
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 791 400,00		0,00	1 791 400,00

				Décision modificative n°2		Budget 2022 après DM n°2
Chap.	Art.	Libellé	Budget 2022	Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
16		Emprunts et dettes assimilés	33 300,00			36 300,00
	165	Dépôts et cautionnements		3 000,00		
21		Immobilisations corporelles	42 785,05			39 785,05
	212	Agencements terrains, plantations		-3 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			76 085,05	0,00		76 085,05
	001	Excédent d'investissement reporté	16 385,05			16 385,05
10		APPORTS DOTATIONS ET RESERVES	4 200,00			4 200,00
16		Emprunts et dettes assimilés	10 500,00			10 500,00
28		Amortissements des immobilisations	45 000,00			45 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			76 085,05		0,00	76 085,05

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe de la Résidence d'Autonomie « Les Claires Fontaines » présentée ci-dessus, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - A la section de Fonctionnement au montant de 00,00 €,
 - A la section d'Investissement au montant de 00,00 €.

Fait à Castanet-Tolosan, le 7 décembre 2022

Le Président du CCAS,
Xavier NORMAND



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 031-213101132-20221207-CD202231-DE